

LICENCE GDOSSL - Alternance

« Activités de nature et bien être »

FSS - Pôle universitaire de Gap

*La formation en alternance :
excellence et professionnalisation !*

A partir de septembre 2022

Responsable pédagogique:
geraldine.girard@univ-amu.fr

Secrétaire :
sophie.garcia@univ-amu.fr

Responsable alternance:
Geraldine.girard@univ-amu.fr
Julien.ceconi@univ-amu.fr



LICENCE GDOSSL

**Gestion et Développement des
Organisations et des Services
Sportifs et de Loisirs**

OBJECTIFS ET DEBOUCHES

La **licence professionnelle GDOSSL** prépare les étudiants aux **fonctions d'encadrement et de gestion de structure sportive et/ou touristique d'activités de nature et de bien-être.**

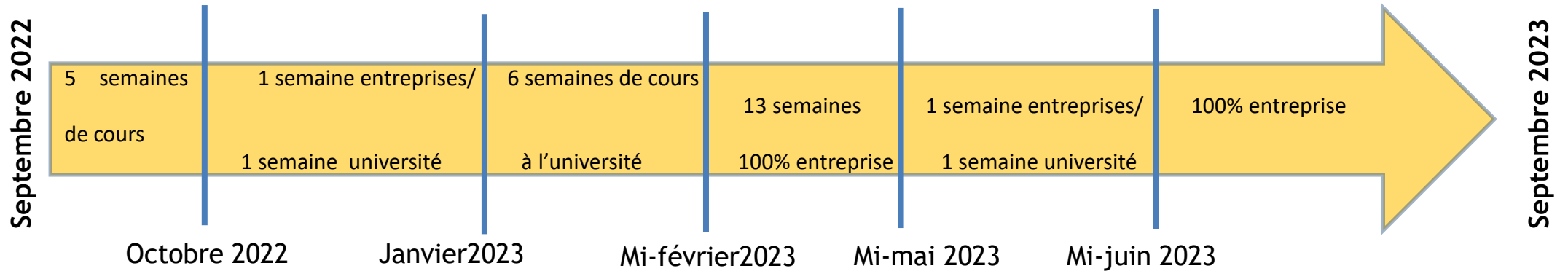
Elle forme aux métiers:

- Assistant manager de structure sportive
- Adjoint de direction de structure sportive
- Agent de développement sportif
- Gestionnaire d'associations sportives et de loisirs
- Chef de projet sportif et loisirs au sein d'une collectivité territoriale
- Chargé de mission

ENSEIGNEMENTS DE LA LICENCE

- STRATÉGIE ÉVÉNEMENTIELLE
- COMMUNICATION
- GESTION et BUDGET
- GESTION DE PROJET
- ENTREPRENARIAT
- DROIT DU SPORT
- ENVIRONNEMENT SOCIO ECONOMIQUE DES ACTIVITES DE NATURE
- GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
- CONNAISSANCE DES ACTIVITES DE NATURE ET DE BIEN-ETRE
- SPORT-ENTREPRISE
- SPORT-TOURISME
- CONNAISSANCE DU SPORT SANTE

RYTHME DE L'ALTERNANCE



RENTRÉE : SEPTEMBRE 2022

- **Septembre** : 5 semaines de cours
- **De octobre à décembre** : 1 semaine de cours / 1 semaine en entreprise
- **Janvier - février** : 6 semaines de cours
- **De mi- février à mi-mai** : 100 % en entreprise
- **De mi-mai à mi-juin**: 1 semaine en entreprise / 1 semaine à l'université
- **Mi-juin à fin Aout**: 100 % en entreprise

AVANTAGES À RECRUTER UN ALTERNANT

- Embaucher sans avoir peur de se tromper
- Bénéficier d'aides pour recruter
- Former un futur collaborateur
- Former pour préparer un départ
- Allègement des cotisations patronales
- Capacité d'innovation des jeunes
- Avantages financiers

LA CONTRACTUALISATION

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Pour les étudiants de 16 à 29 ans.

Valable en entreprises publiques et privées.

CONTRAT DE PROFESSIONALISATION

Pour tout public.

Uniquement valable dans le privé.

Pour des simulations financières :

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur

Liendu CFA Epure <https://www.cfa-epure.com/>

Aide COVID19 exceptionnelle
pour l'apprentissage pouvant aller

jusqu'à 8 000 €

(jusqu'au 30/06/2022)